



COMMUNE DE GOUMOËNS / CONTRAT DE LOCATION

Date de réservation :	
Nom, prénom, adresse, e-mail et n° de tél. :	
.....	
.....	
Grande salle**	<input type="checkbox"/>
Salle des sociétés	<input type="checkbox"/>
Salle du Foyer	<input type="checkbox"/>
Location pour :	<input type="checkbox"/> thé mariage
	<input type="checkbox"/> repas / repas mariage (midi - soir)
	<input type="checkbox"/> assemblée, cuisine : oui - non
	<input type="checkbox"/> exposition, cuisine : oui - non
(cocher la case qui convient)	<input type="checkbox"/> autre :
Nombre de personnes :

Conditions de location :

- Pas de réservation aux personnes mineures.
- En cas d'anniversaire d'enfants, un adulte doit obligatoirement être présent.
- Tarifs : En annexe (la Municipalité précise ici qu'ils peuvent être modifiés en tout temps).
- Interdiction de planter des clous, agrafes, punaises, etc... (mobilier, sol et murs). Seuls les points d'ancrage prévus à cet effet seront utilisés.
- Les abords de la grande salle seront rendus propres. Les locaux seront rendus propres également, matériel rangé et déchets triés. Pour les salles des sociétés et du Foyer : un coup de serpillère devra être passé si nécessaire. En cas de non respect, les heures de nettoyage ou de rangement seront facturées au prix de Fr. 50.00/heure mais dans tous les cas, un montant minimum de Fr. 50.00 sera perçu. Tout dégât sera facturé.
- Une caution de Fr. 50.00 sera versée à la remise de la clé (badge électronique).
- En cas de perte du badge électronique, un montant de Fr. 50.00 sera demandé.
- Afin d'éviter tout problème avec le voisinage, **les fenêtres devront être fermées à 22h00 et le conteneur à verres sera rentré pour y jeter les bouteilles vides. Il sera laissé dans le hall.**
- Pour visiter les lieux et pour toute autre information utile, prendre contact dès que possible et pendant les heures d'ouverture (lu-je 07h30-12h00 et 13h00-17h00 / ve 07h30-12h00 et 13h00-16h00) avec MM. Jean-René Romanens ou Sébastien Perey, employés communaux, tél. 079.295.01.24 qui donneront tous les renseignements nécessaires. **La visite nécessaire est comprise dans le prix de location, toute visite supplémentaire sera facturée à Fr. 50.00/heure.**
- ****Concernant le local des engins; il doit rester fermé et aucune utilisation du matériel de gymnastique n'est autorisée.**

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance des conditions précitées et certifie également louer la salle pour mes propres besoins et non pour ceux d'une tierce personne.

Date et signature :

Le double est à renvoyer par retour de courrier à l'Administration communale ou par fax.

Copie ira au service voirie